

REVUE DE PRESSE

> Danielle Dombret, Documentaliste, Prospective Jeunesse



Les articles cités dans la revue de presse peuvent être commandés ou consultés au centre de documentation de Prospective Jeunesse. Mail : danielle.dombret@prospectiv-jeunesse.be

La prévention toujours fauchée

Les nouvelles ne sont pas vraiment très optimistes en ce qui concerne la prévention des toxicomanies et la réduction des risques. Malgré les déclarations de certains hommes politiques (l'écolo M. Daele: «*La communauté française consacre un budget d'un peu plus d'un million et demi à la prévention et à la lutte contre les assuétudes, ce qui représente 7,7 % du budget de la Santé. Elle doit poursuivre sa dynamique en matière de prévention*» – «*De son côté, W. Borsus, MR, trouve que la Communauté française n'en fait pas assez*»), les moyens financiers alloués à la prévention ne seront pas augmentés dixit F. Laanan: «*... En raison de la situation économique, le budget de la prévention, qui est d'environ 350.000 euros, n'a pas augmenté par rapport à la législature précédente. Je crains que la situation ne soit pas meilleure l'année prochaine.*» (Le Journal du Médecin du 12 mars).

Querelles de chiffres

C'est peu dire que les avis en matière de consommation de drogues par les adolescents ne sont pas toujours convergents. Ainsi en est-il de la dernière étude menée par le Crioc¹ qui conclut que «*le nombre de jeunes adolescents qui consomment des drogues dures a augmenté spectaculairement depuis deux ans, au point d'avoir doublé. Un avis que ne partage pas le secteur de la prévention des drogues*». (Le Journal du Médecin du 23 mars) Autre exemple : Le Journal du Médecin du 5 mars dernier titre : «*Les fumeurs à la hausse ! Selon une enquête menée par l'IPSOS² à la demande de la Fondation contre le cancer, il y aurait 32% de fumeurs quotidiens en Belgique. C'est la deuxième augmentation en 7 ans*». Par contre, on peut lire dans Le Soir du 9 mars que «*Selon le Crioc, les Belges fument moins*». Des conclusions pour le moins contradictoires. Mais qu'à cela ne tienne, faisons fi des interdictions et faisons la nique au député V. De Wolf (MR) qui relance l'idée d'interdire la cigarette à l'intérieur des aubettes de bus et de tram de la STIB (La

Meuse du 25 mars) et remercions le génie nippon : «*Un fabricant de tabac va lancer une cigarette qui ne se fume pas pour satisfaire des consommateurs inquiets d'une réglementation de plus en plus stricte à l'égard des fumeurs*». (Groupe Vers L'Avenir du 19 mars)

Un cerveau riche en addictions

Dans un article du Figaro paru le 19 mars, le psychiatre M. Valleur constate que, même si elle est peu fréquente, la dépendance aux écrans est de plus en plus préoccupante. Tout aussi inquiétante est la dépendance aux jeux en ligne – et notamment au poker, au point que la Belgique a légiféré et interdit ces jeux. On n'attend plus que les arrêtés d'application. (La Meuse du 19 mars) Assez paradoxalement cependant, La Meuse du 30 mars titre : «*Les jeux de la Loterie enfin sur Internet*». Mais la Loterie nationale se veut rassurante, toutes les précautions ont, selon elle, été prises pour éviter les dérives.

La cocaïne des limonadiers

L'imagination des limonadiers fait des bulles et non des moindres. Jugez-en par vous-même. La Meuse du 12 mars : «*Pas de «cocaïne» en Belgique*»; Metro du 17 mars : «*Pas de «cocaïne» en supermarché*»; La Dernière Heure du 25 mars : «*Cocaïne : Il faut un geste fort !*». Et quoi, me direz-vous, vendrait-on de la cocaïne dans les supermarchés du Royaume ? Non, bien évidemment, si vous pensez à l'alkaloïde chimiquement formulé C₁₇H₂₁NO₄. Et oui si vous pensez à la boisson énergisante vendue sur le Net sous la stimulante appellation de «*Cocaïne energy drink*». Mais non quand même au vu de la procédure de retrait de cette boisson et la saisie de 3120 canettes chez l'importateur. (La Libre Belgique du 27 mars). Vous n'y comprenez plus rien, votre vision se trouble, qu'à cela ne tienne. Pour vous remettre d'aplomb, buvez du thé glacé au... cannabis. Mais oui, et en toute légalité cette fois. En effet, cette boisson rafraîchissante doit sa «*sensation naturelle fantastique*» au «*sirop de fleurs de chanvre*» qui la compose. (La Meuse du 16 mars) ■

1 Jeunes et drogues, février 2010, <http://www.crioc.be>

2 IPSOS : Institut de sondage